

## COMMUNIQUE

### Augmentation de capital par incorporation des réserves de BANK OF AFRICA – NIGER

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 août 2024, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - NIGER (BOA- NIGER) ont décidé d'augmenter le capital social de la Banque, actuellement de TREIZE MILLIARDS (13 000 000 000) FCFA, pour le porter à VINGT MILLIARDS HUIT-CENT MILLIONS (20 800 000 000) FCFA, par incorporation audit capital d'une somme de SEPT MILLIARDS HUIT CENT MILLIONS (7 800 000 000) FCFA prélevée sur le poste « Primes liées au capital » et en partie sur le poste « Réserves facultatives » de la Banque, par la création de SEPT MILLIONS HUIT-CENT MILLE (7 800 000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1 000) FCFA chacune, attribuées gratuitement aux actionnaires actuels à raison de trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Les actions nouvelles ainsi créées seront assujetties à toutes les dispositions légales et statutaires et seront assimilées aux actions anciennes.

La date de jouissance de ces actions nouvelles est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les titres formant rompus seront rachetés en espèces par le Compte de Liquidité de BOA- NIGER. Le prix d'un rompu sera calculé sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM avant le détachement du droit d'attribution soit le 03 septembre 2024. Au regard de la quantité de titres détenus à la date de fermeture du registre, les actionnaires recevront trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes.

Les modalités de cette augmentation de capital par incorporation de réserves sont ci-après décrites :

- |                     |   |                              |
|---------------------|---|------------------------------|
| ✓ Emetteur          | : | BANK OF AFRICA - NIGER       |
| ✓ Particularité     | : | Création d'actions nouvelles |
| ✓ Mode de placement | : | Attribution gratuite         |

- ✓ Capital actuel : 13 000 000 000 FCFA
- ✓ Montant de l'émission : 7 800 000 000 FCFA
- ✓ Valeur nominale des actions : 1 000 FCFA
- ✓ Nombre d'actions anciennes : 13 000 000
- ✓ Nombre d'actions nouvelles : 7 800 000
- ✓ Nombre d'actions post-augmentation de capital : 20 800 000
- ✓
- ✓ Parité de distribution : trois (3) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes;  
  
les rompus seront rachetés par le Compte de Liquidité **BOA-NIGER** à la valeur théorique du droit d'attribution calculée sur la base du dernier cours coté de l'action à la BRVM à la date précédant la cotation ex-droit
- ✓ Droits d'attribution : négociables à la BRVM.
- ✓ Période de négociation des droits d'attribution : **du 06 au 19 septembre 2024**
- ✓ Date de jouissance : **1<sup>er</sup> janvier 2024** ; les actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024**
- ✓ Date de fermeture du registre des actionnaires : **6 septembre 2024**
- ✓ Personnes concernées : tout actionnaire détenteur des titres à la date de fermeture du registre le **6 septembre 2024**

La **BOA-NIGER** remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Fait à Niamey, le 22/08/2024

**Le Directeur Général**

02 BOA - NIGER  
IMMEUBLE BOA  
RUE DU GAYEYE  
BP: 10973 NIAMEY

**M. Mactar DIACK**